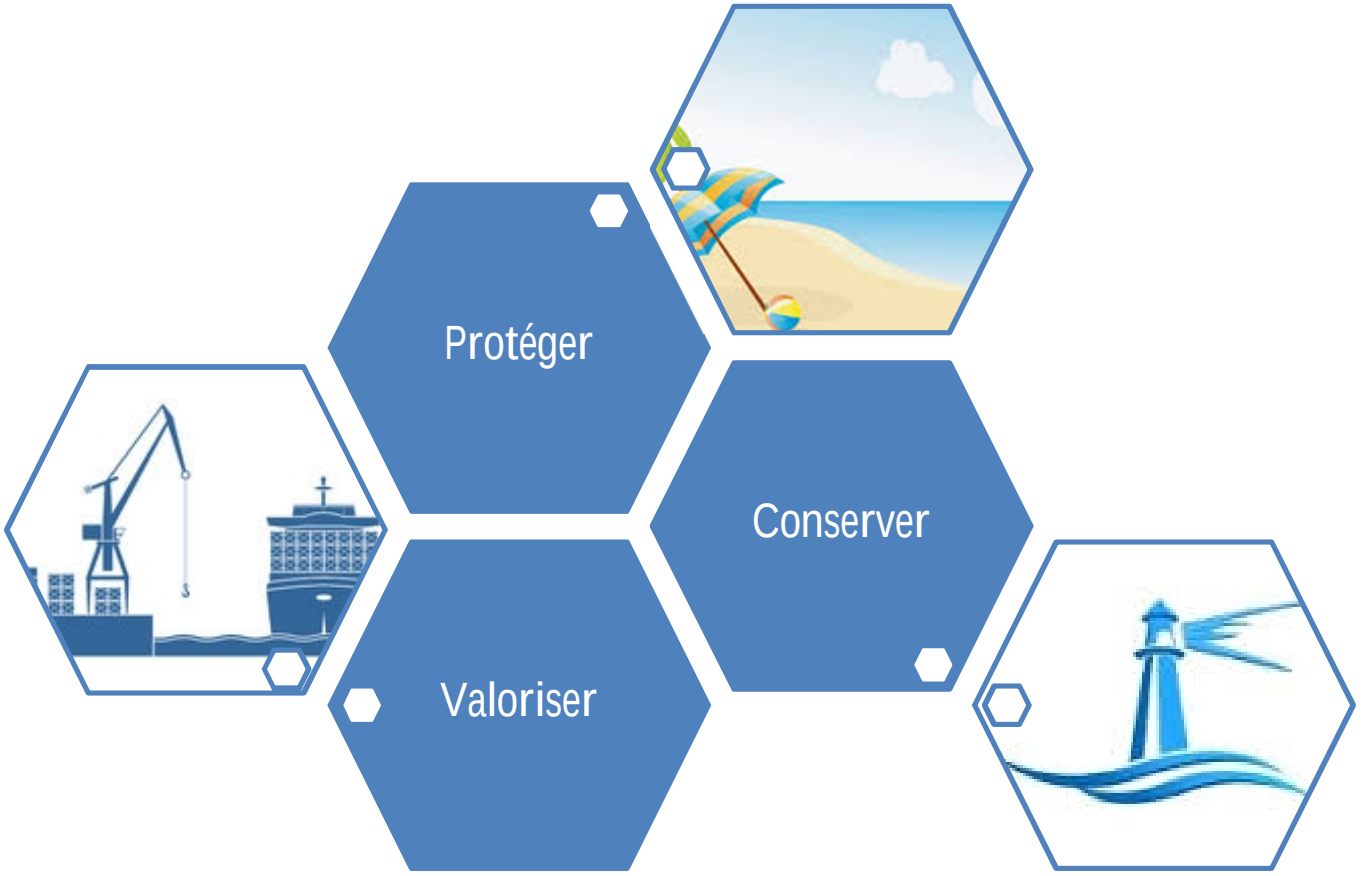

PROTECTION ET VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

UMG

Marrakech 17-18 Avril 2015

Nisrine iouzzi

Chef de la Division Règlementation et Domaine Public Maritime

Plan d'étude

1. Contexte Général
2. Maitriser pour protéger
3. Protéger pour Conserver
4. Conserver pour valoriser

1. Contexte Général

Environnement International	Environnement Régional	Environnement National
• Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés par 189 pays en septembre 2000, • Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopte en 2002 par le Sommet mondial sur le développement durable; • Le processus de Marrakech; • La Convention de Barcelone • Conventions OMI	• Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), • le Partenariat euroméditerranéen (PEM).	Législation et Règlementation nationale Stratégie du gouvernement: •Assurer une gestion durable et responsable des ressources naturelles • Mise en œuvre du programme national de la protection de l'environnement

Prise de conscience sur l'importance et les enjeux du développement durable pour le littoral

La Stratégie de sauvegarde et de valorisation du DPM s'inscrit dans cette logique

1. Contexte Général

Définition et délimitation du composantes du Domaine public

Le Dahir cherifien publié le 7 chaabane 1332 (1 Juillet 1914) concernant le domaine public tel qu'il a été modifié et complété

- Article 1 & 7

Procédure d'autorisation d'exploitation du domaine public

Le Dahir chérifien publié le 24 safar 1337 (30 Novembre 1918) concernant l'occupation temporaire du domaine public tel qu'il a été modifié et complété.

- Introduction: possibilité d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public à condition de ne pas l'endommager.
- Autres articles: Définition des modes et types d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public (objectifs, canevas de demande, période octroyée, redevance, définition des responsabilités, notification des arrêtes....)

Concernant les études d'impact sur l'environnement

Le Dahir chérifien n°: 1.03.60 publié le 10 Rabiaa awwal 1424 (12 Mai 2003) d'exécution de la loi n°:22-03 concernant les études d'impact sur l'environnement.

- Article2 : inclure les carrières de sable et de granulats parmi les projets nécessitant la réalisation d'études d'impact sur l'environnement.
- Autres articles: définition des objectifs et du contenu des études d'impact sur l'environnement.

1. Contexte Général

La référence cadre des montants de redevances

Arrêté commun du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs du 12 Aout 1997 concernant la définition des redevances dues (relatives) à l'occupation temporaire du domaine public maritime.
Premier tableau : définition de la redevance relative à l'occupation temporaire liée à l'extraction des sables marins par dragage.

- Loi de finance 197-1998
- Article 50 : création d'un fond de délimitation du domaine public maritime

Contrôle du domaine public maritime

Le dahir chérifien publié le 25 Rabiaa II 1345 (2 Novembre 1926) concernant la police du domaine public maritime tel qu'il a été modifié et complété notamment par le dahir Chérifien n°: 1.97.04 publié le 16 Ramadan 1417 (25 Janvier 1997) d'exécution de la loi n°: 10-96.

- Chapitre 1 (3) : interdiction de creuser le domaine public ou d'en extraire des matériaux sans autorisation.

Incrimination du pillage de sable

Le dahir chérifien n°: 1-11-152 publié le 17 Aout 2011 d'exécution de la loi n°: 10-11 visant à modifier et compléter le chapitre 517 de l'ensemble de la loi pénale.

- Article spécial: application de la peine d'emprisonnement variant d'une année à 5 ans pour pillage de sable des plages ou des dunes côtières.

2. Maitriser pour protéger

Maitriser & Recenser

- **3411** Km de DPM dont:
  - **1664** km délimité administrativement;
  - **1601** km en cours de délimitation administrative;
  - **136** Km non délimité techniquement;
  - **471** tronçons de délimitation;
  - **327.500 ,00** Bornes de délimitation;
  - **640** Km de Plages dont:
    - 147 plages sont suivies pour la QEB**;
    - 16 plages suivies pour la QS**;
    - 57 plages balisées;
    - 27 plages dotées de PUGP.
- **879** OTDPM générant:
  - **35** Millions Dh d'assiette potentielle à recouvrer;
- **40** Phares à maintenir en état de fonctionnement;
- **6084** empiètements illégales;
- **38** agents de la police du DPM;
- Plus de **2,6 Millions** de m3 de sable pillé *
- **860 Millions** de m3 de sable marin potentiellement exploitable;
- **38** Ports (commerce, pêche, et plaisance).

*: Entre 2009 et 2011 pour le littoral entre Tétouan et Safi
**: projet réalisé avec le MEMEE

2. Maitriser pour protéger

- Délimiter le Domaine Public Maritime;
- Assainir le Domaine Public Maritime des occupations illégales;
- Lutter contre l'extraction illicite des matériaux du DPM;
- Renforcer le contrôle du DPM;

- Assurer le suivi du trait de côte;
- Protéger les sites vulnérables;

- Offrir aux requérants (particuliers/ organismes privés ou public) un service de qualité en matière de traitement de leurs demandes d'OTDPM;
- Offrir aux citoyens les réponses idoines à propos de leurs requetés/demandes d'information en relation avec le DPM;
- Asseoir les principes de transparence et d'équité vis-à-vis à l'utilisation du DPM;

- Participer à la mobilisation du foncier relevant du DPM ou Portuaire nécessaire à la réalisation des Grands Projets structurants, et ou les Projets de Travaux à utilité publique (Expropriation/ Déclassement du Domaine Public Portuaire/ Occupation des parcelles privées pour cause d'utilité publique);

2. Maitriser pour protéger

Veiller et faire adhérer

- Valoriser le DPM;
- Doter le DPM de plan d'aménagement;
- Faire du DPM un levier pour le développement économique et social des régions;

- Contribuer à l'amélioration la communication externe autour des efforts déployés par le METL en matière de sauvegarde et de valorisation du DPM;
- Contribuer à l'adhésion des partenaires externes à la DPDPM, impliqués dans ses processus de gestion;
- Maintenir un rythme de production des services au niveau optimal;
- Améliorer la cohésion d'équipe, et instaurer le principe du « team building »

2. Maitriser pour protéger

Veiller et faire adhérer

Opportunités:

- Projets de développement structurant à proximité du DPM;
- Le projet de loi sur le littoral en cours de promulgation (MEEME);
- Le lancement de l'élaboration du plan d'aménagement du littoral (MUAT);
- L'existence du rapport de la cours des comptes (2011).

Menaces:

- Arsenal juridique assez contraignant (Absence des textes d'application du dahir du 1er Juillet 1914 sur le domaine public);
- Jurisprudence insuffisante concernant la lecture des textes juridiques en relation avec le Domaine Public Maritime (le régime foncier privé face au Domaine Public, la fixation de la limite de la plus haute marré, les lais et les relais de la mer, ...);
- Manque de sensibilisation des certains partenaires des enjeux liés à la gestion du DPM (Ex: Non prise en considération des PUGP par les acteurs locaux,..)

Champs de force à maintenir
Champs de faiblesse à y pallier

↓

STRATEGIE DE TRAVAIL
$=\sum_1^n$ Objectifs opérationnels

2. Maitriser pour protéger

Veiller et faire adhérer

Les piliers stratégiques

- PS1: Les Grands chantiers
- PS2: Les Etudes stratégiques
- PS3: La Sauvegarde et la valorisation du patrimoine
- PS4: La règlementation portuaire et la sécurité de la navigation côtière
- PS5: La régulation stratégique du secteur portuaire

Les Piliers de progrès

- PP1: Modernisation des outils et des méthodes de production
- PP2: Modernisation des outils et des procédures de gestion
- PP3: Renforcement des entités Organisationnelles
- PP4: Amélioration des outils de pilotage et de communication
- PP5: Amélioration de la performance interne

2. Maitriser pour protéger

Agir

STRATEGIE DE TRAVAIL

AXE STRATÉGIQUE: PILIER/PS3 : La sauvegarde et la valorisation du DPM	
LIGNE STRATÉGIQUE: 3.1- La protection du DPM/DPP	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	OBJECTIF opérationnel/ ÉLÉMENTS LIVRABLES
DPM délimité à 100%	Délimiter le DPM
DPM matérialisé à 100%	Matérialiser les limites du DPM
Tous les ports du Maroc délimités	Délimiter les ports du Maroc
Toutes les rades des ports délimitées	Délimiter les rades et les chenaux d'accès aux ports
DPM libéré de tout empiètement	Assainir le DPM des empiètements
	Renforcer le contrôle du DPM
Trait de côte suivi et maitrisé	Réaliser les études de suivi du trait de côte
QEB et du sable connu annuellement	Surveiller la qualité de l'eau et du sable des plages

2. Maitriser pour protéger

Agir

STRATEGIE DE TRAVAIL

AXE STRATÉGIQUE: PILIER/PS3 : La sauvegarde et la valorisation du DPM	
LIGNE STRATÉGIQUE: 3.2- La gestion du DPM/DPP	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	OBJECTIF opérationnel/ ÉLÉMENTS LIVRABLES
Tenue du porte-feuille des AOTDPM	Gérer le porte-feuille des AOTDPM délivrées
Redevances recouvrées à 80%	Suivre le recouvrement des redevances
Améliorer le processus de gestion des AOTDPM	Automatiser la procédure de gestion des AOTDPM

AXE STRATÉGIQUE: PILIER/PS3 : La sauvegarde et la valorisation du DPM	
LIGNE STRATÉGIQUE: 3.3- La valorisation du DPM/DPP	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	OBJECTIF opérationnel/ ÉLÉMENTS LIVRABLES
Planifier l'utilisation des plages du Maroc	Doter les plages en PUGP
Asseoir une stratégie de planification pour la valorisation du DPM	R2alider l'étude du schéma directeur de valorisation du DPM

Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique

2. Maitriser pour protéger

STRATEGIE DE TRAVAIL

PILIER/PS4 : La réglementation portuaire et la sécurité de la navigation côtière[2]	
4.3- la sécurité de la navigation côtière	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	OBJECTIF opérationnel/ ÉLÉMENTS LIVRABLES
Taux de disponibilité des phares ≥98%	Maintenir les phares en fonctionnement
Assurer la sécurité balnéaire des plages	Baliser les plages du Maroc

PILIER/PS1 : Les études stratégiques	
4.3- la sécurité de la navigation côtière	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	OBJECTIF opérationnel/ ÉLÉMENTS LIVRABLES
Valoriser le DPM	Revoir la redevance d'utilisation du DPM

2. Maitriser pour protéger

Le Domaine Public Maritime constitue une composante importante du littoral

DPM= LPHM + 6 mètres

X = Y + Constante

Y = f (Hs, Marrée, V, Bathy, Courants,..)

Phénomènes oscillatoires
Phénomènes directionnelles

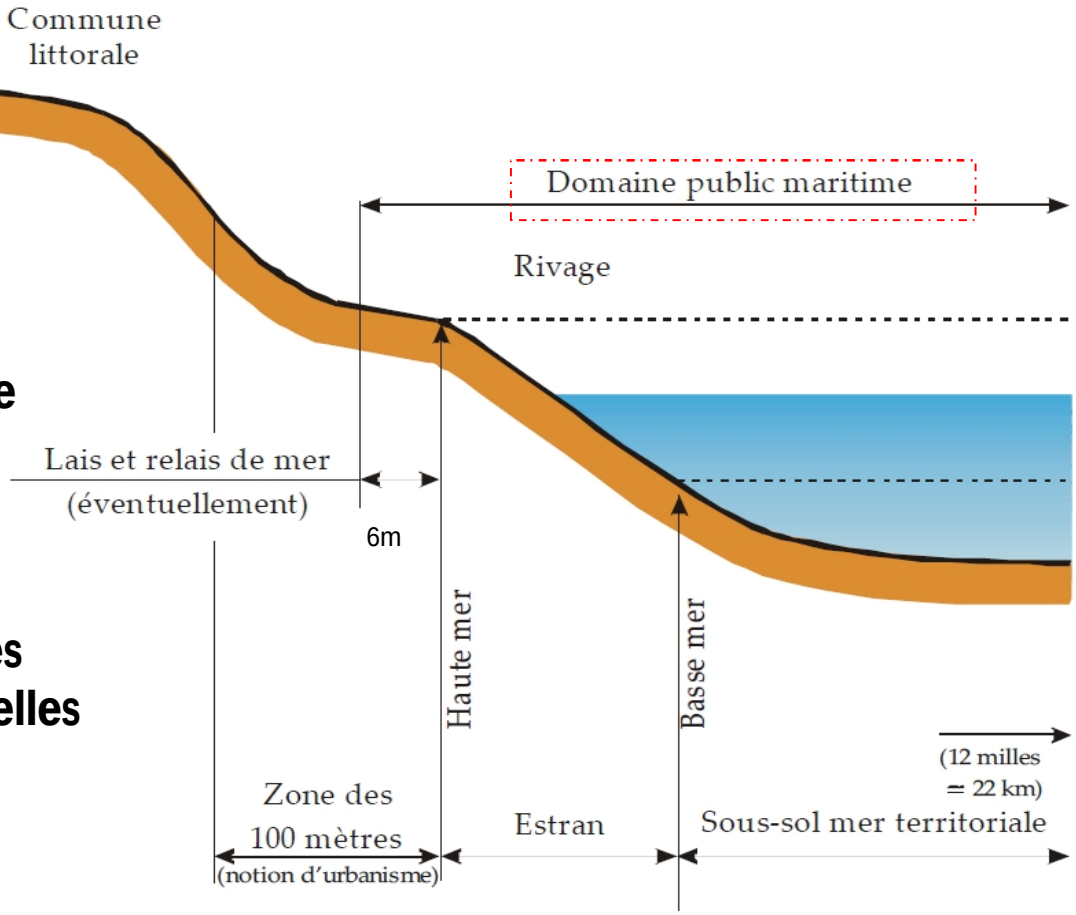

3. Protéger pour conserver

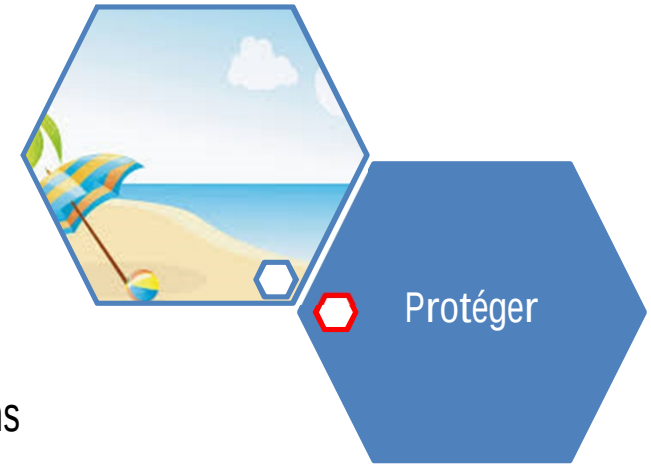

Réalisation des études et des travaux de protection du littoral contre Les risques littoraux

Erosion de la cote au niveau de la plage de Foum El oued

Confortement de la route fnideq-bab sebta

Quelques actions

- Réalisation des expertises sédimentologiques des plages de foum el oued , Cabo negro et Martil (En cours) , Mehdia (réalisé)
- Consolidation du trait de côte à Bab Sebta
- Mise en place des gannivelles au niveau de la plage de Mehdia
- Réalisation des épis et brises-lames de protection de la plage de Tanger
- Réalisation des brises-lames pour la protection de la plage d'Agadir
- Déconfinement des lagunes
- … etc

Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique

3. Protéger pour conserver

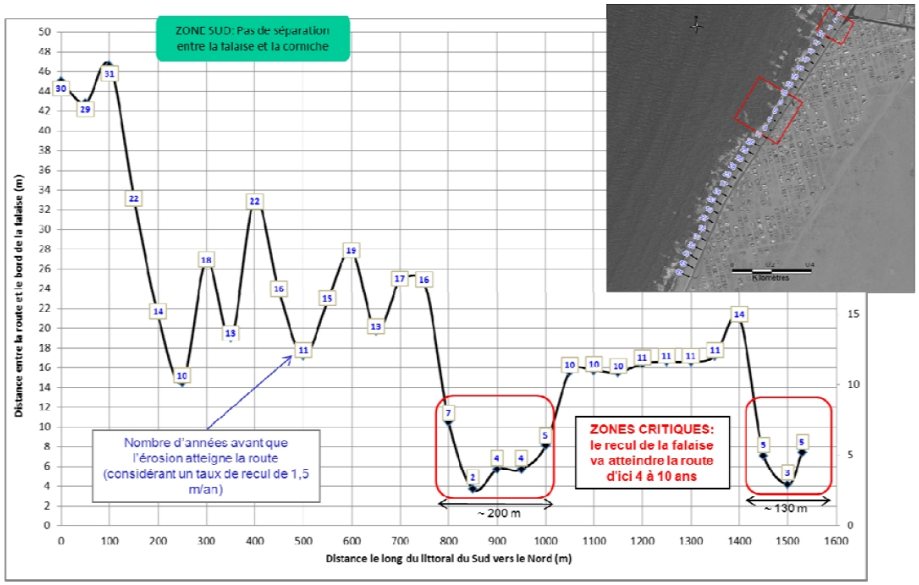

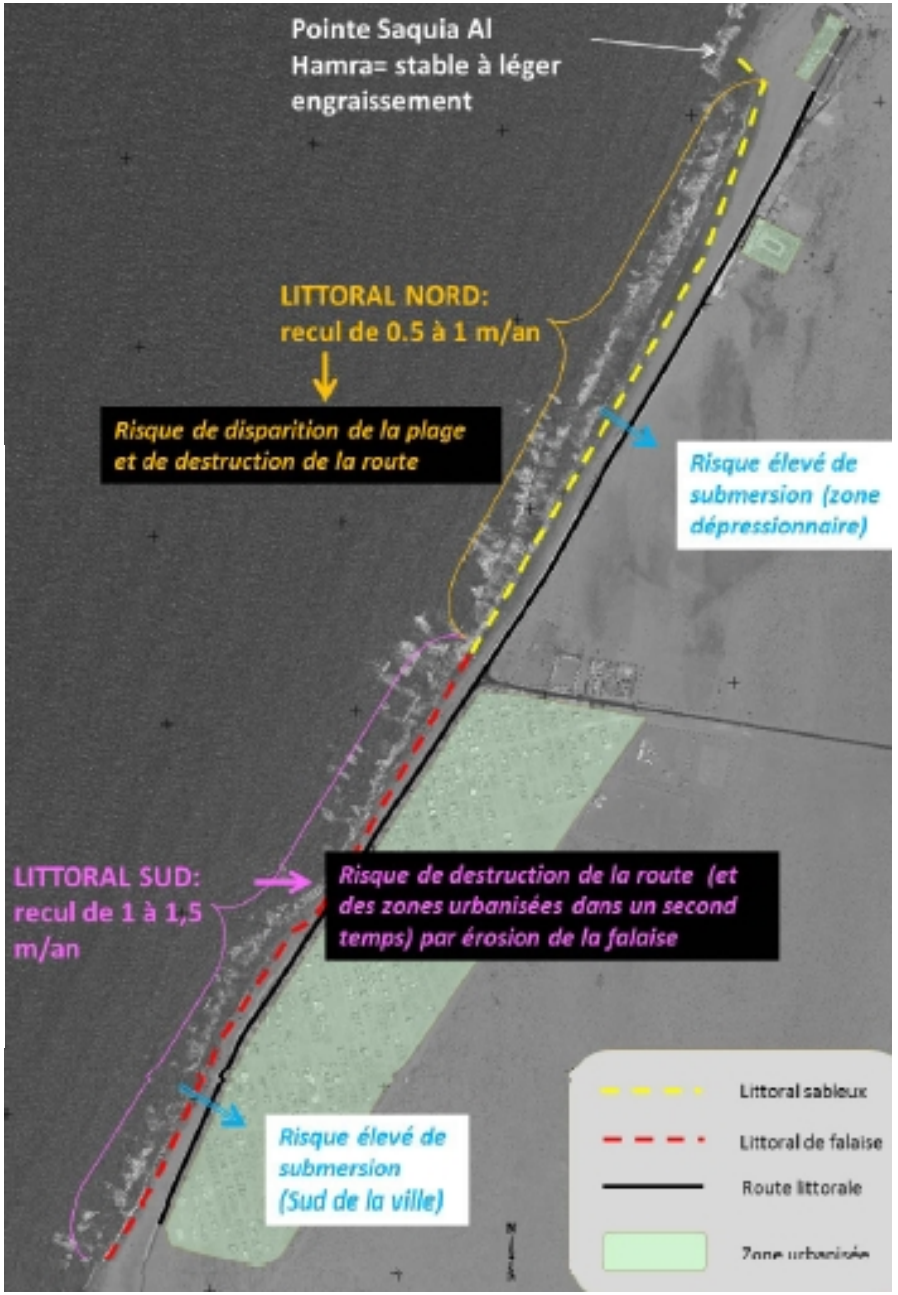

Extrait du résultat de l'étude d'expertise sédimentologique de la plage de Foum el oued (sogreah 2012)

Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique

3. Protéger pour conserver

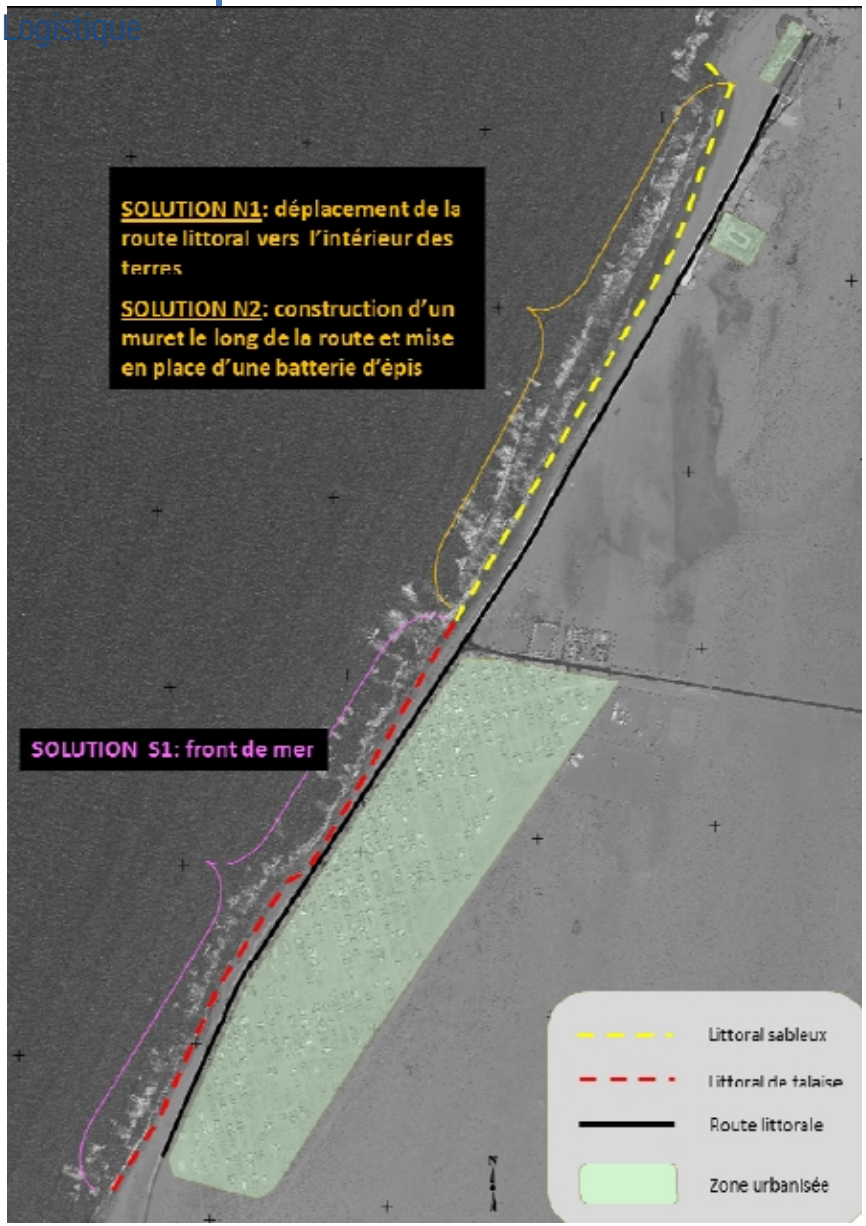

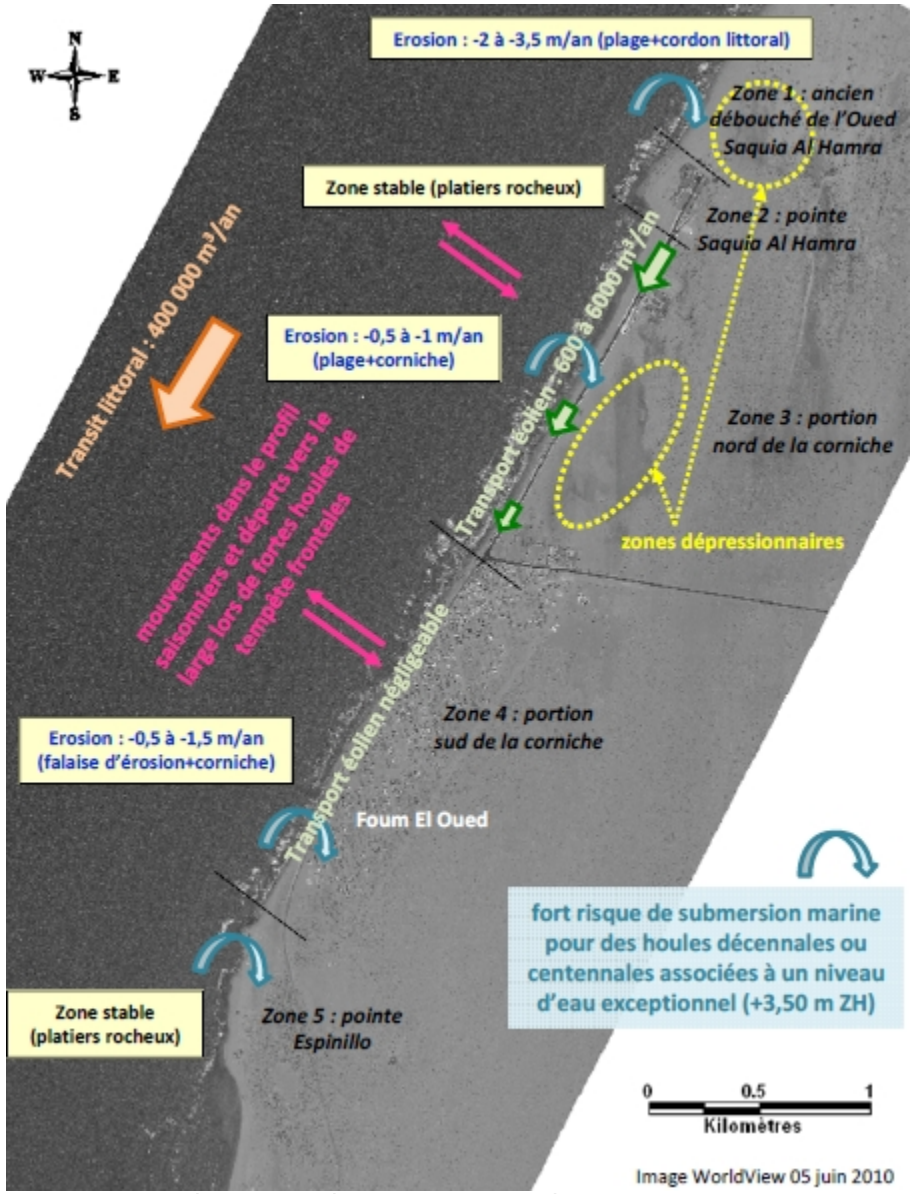

Extrait du résultat de l'étude d'expertise sédimentologique de la plage de Foum el oued (sogreah 2012)

Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique

3. Protéger pour conserver

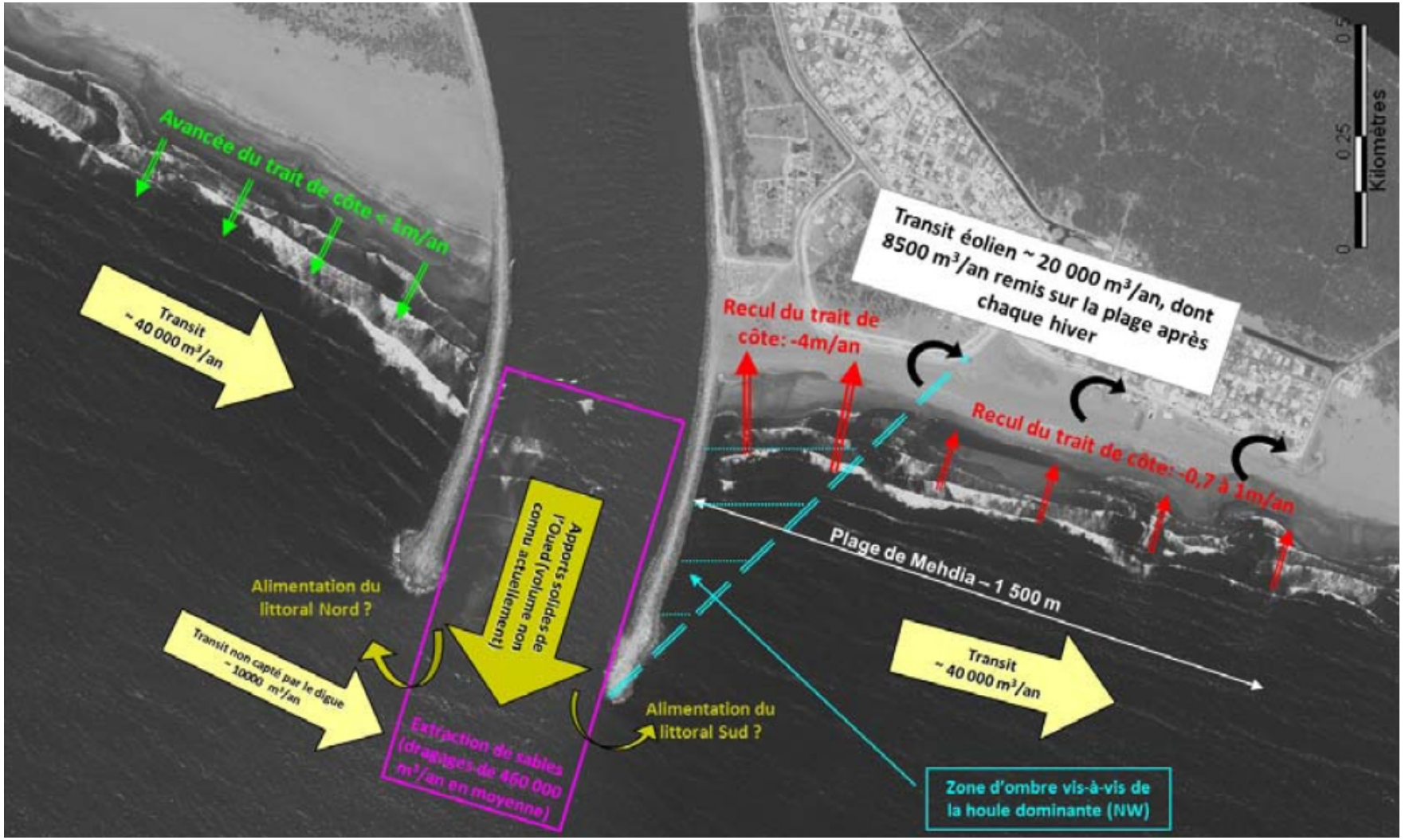

Extrait du résultat de l'étude d'expertise sédimentologique de la plage de Mehdia(sogreah /LPEE)

3. Protéger pour conserver

Travaux de réalisation d'une souille en amont de la lagune d'Oualidia à la Province d'El Jadida

Objectifs :

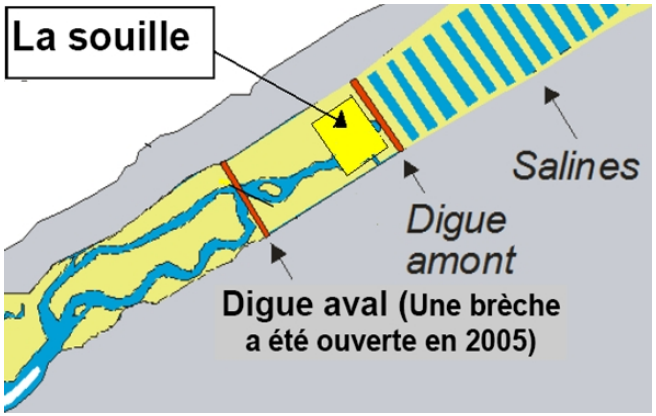

➢ Améliorer la qualité des eaux en diminuant le taux des matières en supension pour faire face aux problématiques suivantes:

- Confinement de la lagune par els sédiments
- Pollution des eaux (les engrais, les eaux usées, les déchets solides, le pâturage intensif,..)

➢ Développement durable de l'ostreiculture dans des conditions sanitaires acceptables pour face au désequilibre de l'écosystème (exploitation intensive de l'ostreiculture et des salines)

Consistance:

➢ Dragage d'une souille à l'amont de la lagune pouvant piéger 384 0000 m3 de sédiments

➢Installation d'équipements de pompage et de refoulement en mer, pour le dragage d'entretien chaque 3 à 4ans.

4. Conserver pour valoriser

Etude du schéma directeur de valorisation du Domaine Public Maritime

PHASE1
Cadrage et lancement du projet (4 mois)

- **Sous phase 1.1 :** identification des potentiels marins et côtiers prioritaires
- **Sous phase 1.2 :** élaboration des termes de référence de l'étude en concertation avec les différents partenaires concernés
- **Sous phase 1.3:** lancement de l'AO

PHASE 2
Élaboration de l'atlas des potentiels marins et côtiers (10 mois)

- **Sous phases 2.1 à 2.7 :** collecte des informations disponibles auprès des différents intervenants et élaboration de carte pour chaque type de potentiel (balnéaire, nautique, écologique, biologique, éolien, minéralier et salin)
- **Sous phase 2.8 :** recueil des cartes thématiques sous forme d'atlas
- **Sous phase 2.9 :** identification d'autres potentiels côtiers et marins pouvant être intégrés dans l'atlas dans une phase ultérieure
- **Sous phase 2.10 :** Intégration de l'atlas dans le SIG du DPM

PHASE 3
Elaboration du schéma directeur de valorisation du DPM (6 mois)

- **Sous phase 3.1 :** Diagnostic stratégique due l'utilisation du DPM
- **Sous phase 3.3:** Proposition des scénarii de valorisation du DPM
- **Sous phase 3.3:** Propositions des mesures d'accompagnement et de pérennisation du schéma directeur

4. Conserver pour valoriser

Elaboration des plans d'utilisation et de gestion des plages

Objectif s:

- Elaborer les plans d'utilisation et de gestion des plages en vue de :
- Mettre en valeur ces plages de manière à les promouvoir et les développer ;
- Assurer une meilleure organisation de l'espace et des activités implantées sur ces plages ;
- Disposer d'un document de référence pour la gestion de ces plages.

4. Conserver pour valoriser

Elaboration des plans d'utilisation et de gestion des plages

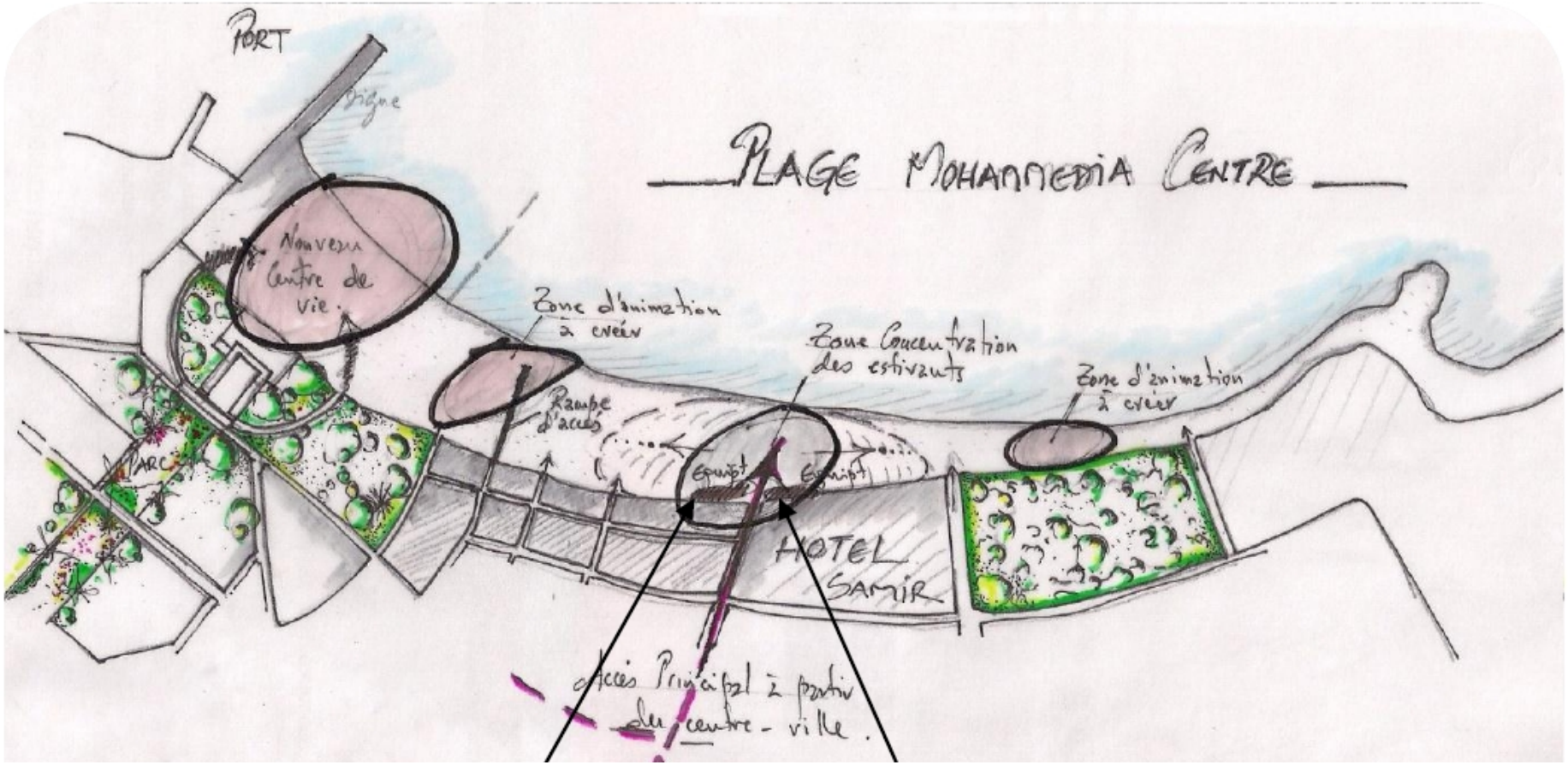

Conclusion

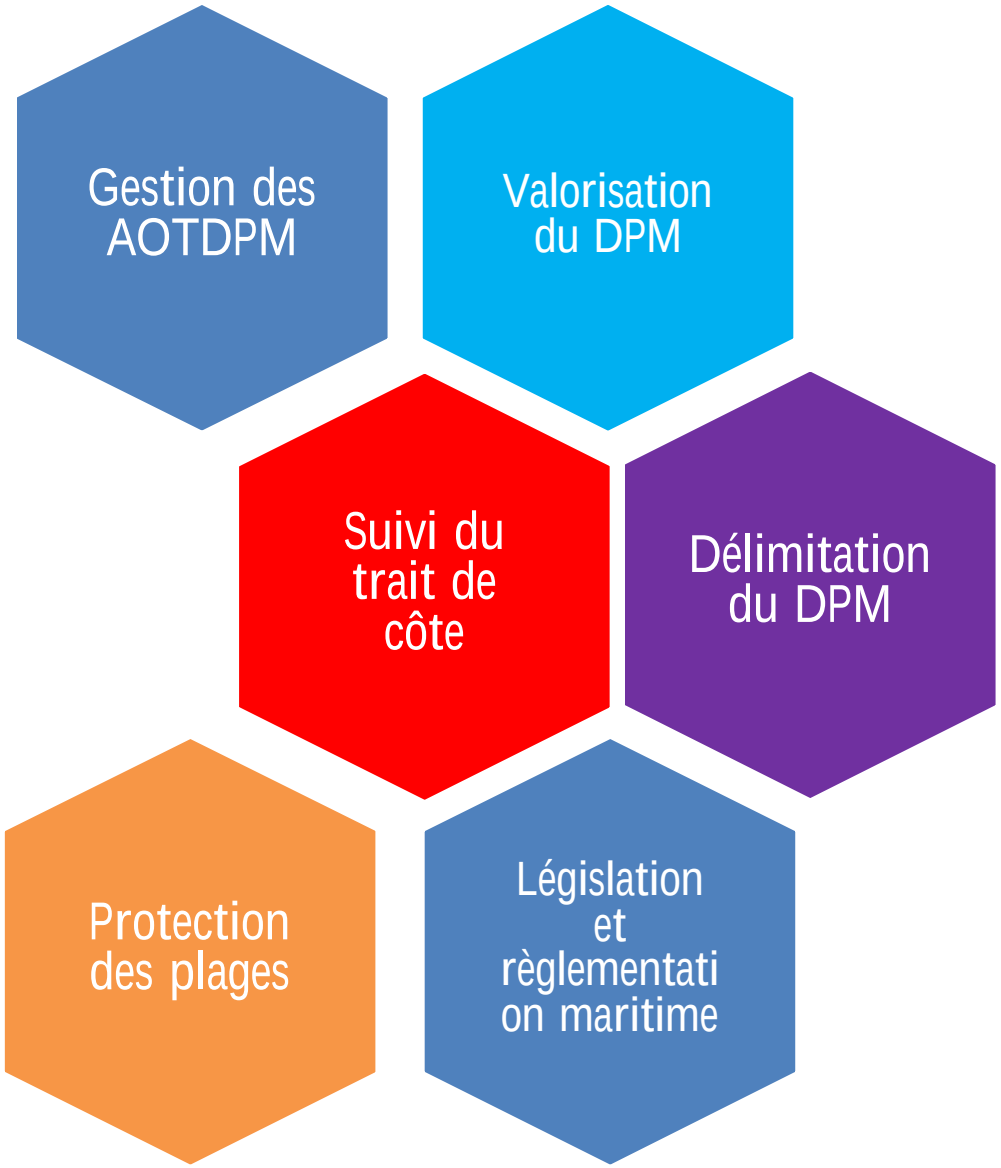
Gestion des AOTDPM
Valorisation du DPM
Suivi du trait de côte
Délimitation du DPM
Protection des plages
Législation et règlementation maritime

Et merci .....